

La grille AGGIR

« Autonomie Gérontologie et Groupe Iso-Ressources »

(Définition de la profession)

La grille AGGIR est aujourd'hui systématiquement utilisée par les organismes sociaux financeurs des prestations d'aide à domicile aux personnes âgées (comme l'APA) pour mesurer l'état de dépendance. Le classement dans l'un des GIR détermine le niveau de prise en charge et l'organisme compétent :

- les personnes les plus dépendantes (GIR 1 à 4) relèvent d'une prise en charge dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) servie par le conseil général ;
- les moins dépendantes (GIR 5 et 6) peuvent demander une prise en charge d'aide à domicile à leur caisse de retraite ou à l'aide sociale départementale gérée par les conseils généraux (l'aide sociale prend en charge les personnes qui n'ont pas un niveau de retraite suffisant et sont au minimum vieillesse).

GIR 1 : personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil et dont les fonctions intellectuelles sont gravement altérées.

GIR 2 : personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil mais dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées ; ou personnes âgées dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont gardé leur capacité à se déplacer.

GIR 3 : personnes âgées ayant conservé leurs fonctions intellectuelles et partiellement leur capacité à se déplacer mais qui nécessitent plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.

GIR 4 : personnes âgées qui ne peuvent se lever seules et ont besoin d'une aide pour la toilette et l'habillage mais qui ont la capacité de se déplacer ensuite ; également personnes âgées qui ont besoin d'une aide pour les activités corporelles ainsi que les repas.

GIR 5 : personnes âgées qui assurent seules leurs déplacements à l'intérieur du logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles ont en revanche besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

GIR 6 : personnes âgées qui n'ont pas perdu leur autonomie physique et psychique mais qui n'ont pas forcément une pleine autonomie domestique ou sociale.